

Compte-rendu CM 25 juin 2004

Séance ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Mlle PETITJEAN , 9ème Adjoint

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme LE TEXIER, Mme BONNIN, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. RENAUD, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. BOUCHACOURT, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMAIN, M. GANDEGA, Mme GIBOUDEAUX.

Absents excusés : Mme RANVIER, M. LESAGE, Mlle BOUBEKEUR, Mme LOUSSERT.

Absents : M. ZELPHIN, Mlle GOUDIABY, Mme GUITTON, Mlle PARENTI.

Pouvoirs : Mme RANVIER à M. BONNARD; M. LESAGE à M. BOULAY; Mlle BOUBEKEUR à M. MARSAC; Mme LOUSSERT à Mme LE BOUFFANT; M. RENAUD à M. VAILLANT (jusqu'à son arrivée)

Le Conseil Municipal rend hommage à Louis PERREIN qui s'est éteint lundi 21 juin 2004 dans sa 88ème année. Maire de Villiers-le-Bel de 1959 à 1988, Conseiller général du Val d'Oise de 1976 à 1994 et Sénateur de 1977 à 1995, Louis PERREIN a profondément marqué l'histoire de Villiers-le-Bel.

M. le Maire donne lecture d'un extrait de l'ouvrage "Une écharpe de Maire" de Roger Quilliot.

Au nom du Conseil Municipal, M. le Maire adresse à sa famille l'expression de notre profonde tristesse et nos condoléances les plus sincères.

Une minute de silence est observée.

1/ COMPTE-RENDU

Séance du conseil municipal du 11 mai 2004

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2004. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

2/ COMPTE-RENDU

Délégation de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences données par le Conseil Municipal. Pour la période comprise entre le 21 avril 2004 et le 7 juin 2004, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 2 préemptions – 19 non préemptions - 18 contrats - 7 conventions – 12 marchés – 3 régies. (Rapporteur : M. Vaillant)

3/ FINANCES

Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire rappelle aux conseillers que la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a examiné la gestion de la commune parallèlement au jugement des comptes de la commune pour les exercices 1994 à 2000.

Cet examen a porté essentiellement sur deux points : les effets ou les conséquences de l'intégration de la commune dans la communauté de communes Val de France (aujourd'hui communauté d'agglomération) d'une part, et la qualité des comptes en préalable à l'analyse financière d'autre part.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de la commune pour les exercices 1994 à 2000.

M. Le Maire propose de prendre acte du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.
(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

4/ ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

M. le Maire explique qu'un nouveau projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été élaboré par les services de l'Etat en actualisant les données de base sur les mouvements et implantations habituels des gens du voyage et en produisant les études qui avaient fait défaut dans le précédent document.

Ce nouveau projet a été soumis à l'approbation de la Commission départementale consultative des gens du voyage le 11 mai dernier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit rendre un avis motivé sur ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui prévoit 16 places à réaliser sur le territoire de la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rendre un avis favorable sur ce schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage compte-tenu de :

- la nécessité de concilier la liberté d'aller et venir et le droit au logement
- l'absence d'aire d'accueil sur le territoire de la commune et le souci légitime d'éviter les stationnements illicites et les frais induits par les procédures d'expulsions. (Rapporteur : Mme Le Texier)

- Texte adopté à l'unanimité

5/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Création de la commission de délégation de service public

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure de délégation de service public local, et conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations doit être créée.

M. le Maire propose, dans la mesure où une délégation de service public est envisagée pour l'exploitation du service public du marché forain de Villiers-le-Bel d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis.

Il propose que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants ait lieu au plus tard le vendredi 17 septembre 2004 et que les élections aient lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2004. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

6/ URBANISME

Plan Local d'Urbanisme - Présentation du diagnostic et des objectifs

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2003.

Un travail associant des élus, des agents communaux, des membres du Conseil des Sages et des élèves des trois collèges a été réalisé sur la connaissance des quartiers en matière de déplacements et stationnement, de cadre de vie et paysage urbain, d'équipements publics, de commerces et services.

M. le Maire précise qu'un diagnostic prenant en compte les remarques qui ont pu être faites a été

élaboré.

A l'issue de ce travail, des objectifs ont pu être mis en évidence et ont permis d'élaborer un projet communal par thème en vue de définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ces documents qui seront présentés aux habitants au cours du 4ème trimestre 2004. (Rapporteur : M. Bonnard)

M. RENAUD arrive en séance.

7/ FINANCES

Décision modificative n°2 - Budget Ville

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget de la Ville pour l'exercice 2004 et d'arrêter la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 12.626.317,21 euros (au lieu de 12 916 044,21 euros) et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 29 906 539,78 euros (au lieu de 29 250 420,78 euros), soit une balance générale de 42 532 856,99 euros (au lieu de 42 166 464,99 euros). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

8/ FINANCES

Décision modificative n°1 - Budget Assainissement

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe d'Assainissement pour l'exercice 2004 et d'arrêter, en recettes et en dépenses, la balance de la section d'investissement à 941 770,99 € (inchangé), et la balance de la section de fonctionnement à 543 032,56 € (inchangé), soit une balance générale de 1 484 803,55 € (inchangé). (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

9/ FINANCES

Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. le Maire propose au Conseil Municipal, dans la cadre de la politique de refinancement de la dette et d'optimisation des coûts financiers, de l'autoriser à signer une convention d'ouverture de crédit auprès du DEXIA CLF BANQUE, d'une durée d'un an, se substituant à la précédente, d'un montant inchangé de 3 048 980 €. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

10/ FINANCES

Rapport sur l'utilisation du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport relatif à l'utilisation de la dotation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

M. le Maire rappelle que la Ville a reçu, au titre de l'exercice 2003, 2 010 880 € du Fonds de Solidarité d'Ile-de-France et fait part des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de leur financement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport et de l'autoriser à saisir les pouvoirs exécutifs et législatifs afin d'avoir une explication sur la baisse des crédits du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France alloués à la Ville. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

11/ FINANCES

Subventions dans le cadre du Fonds de participations Jeunes

M. le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Contrat Initiative Ville Qualité (CIVIQ), signé en octobre 2000, un Fonds de participation Jeunes a été doté d'une enveloppe de 7 622,25 euros dans le but de soutenir les initiatives locales de jeunes par une aide financière et les aider à concrétiser des actions de prévention, de solidarité et de citoyenneté.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention de 750 euros à deux projets portés par des jeunes beauvillésois : le projet « on peut tous y arriver » en partenariat avec la Ville, porté par un groupe de jeunes dont le référent est M. ATONGA Yvon et le projet « Festival Hip-Hop » en partenariat avec la Ville, porté par un groupe de jeunes dont le référent est M. ATONGA Armand.
(Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

12/ FINANCES

Création de nouveaux tarifs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la salle Erasme (rue de Chanzy) régulièrement mise en location n'est pas toujours rendue rangée et/ou nettoyée.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer un tarif "forfait de ménage" de 23 € applicable à compter du 1er septembre 2004 lorsque la salle n'est pas rendue en parfait état.
(Rapporteur : Mme Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

13/ FINANCES

Garantie d'emprunt Toit et Joie - 67 rue Gambetta / Rue du Lierre

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, par courrier en date du 7 Juin 2004, la société anonyme d'HLM TOIT ET JOIE, dans le cadre de la réalisation de 19 logements PLUS situés au 67, rue Gambetta et rue du Lierre, sollicite la garantie de la Ville pour la souscription d'un emprunt de 200 000€ et d'un emprunt de 850.000€ auprès la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville pour la souscription des emprunts que la société anonyme d'HLM TOIT ET JOIE sollicite auprès la Caisse des Dépôts et Consignations.

(Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

14/ CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Programme d'actions communales et associatives - Contrat Educatif Local 2004

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les programmes d'actions communales et associatives envisagées dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL) 2004.

Il explique que les actions proposées dans le cadre du CEL ont pour finalité de donner à tous les enfants et jeunes, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités et de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées en les plaçant dans des situations d'expérimentation et en demandant un engagement personnel.

M. le Maire précise que les montants de la participation de la Ville s'élève à 85 478 euros.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions du Ministère de la jeunesse et des sports au titre du Contrat Educatif Local 2004. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ JEUNESSE

Programme d'actions communales - Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le programme d'actions communales et associatives envisagées en 2004 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire.

Il rappelle au conseil municipal que ces contrats visent à soutenir les actions mises en œuvre dans le domaine de l'accompagnement scolaire et ont pour objet de contribuer à la réussite scolaire par le renforcement et l'amélioration des relations écoles/familles/enfants, d'améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement scolaire, de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur d'une meilleure intégration sociale et composante indispensable de la réussite scolaire de l'enfant.

Monsieur Le Maire précise que les montants de la participation de la Ville s'élèvent à 78 761 euros et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Fonds d'Action Sociale, d'Intégration et de Lutte contre les Discriminations (FASILD). (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ JEUNESSE

Demande de subvention au Conseil Général - Prévention et sécurité routière

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Trophée des jeunes conducteurs » qui est une action de lutte contre l'insécurité routière en direction d'un public de préadolescents et d'adolescents. Il précise que cette action fait suite à un travail de réflexions et d'actions déjà engagées dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin de contribuer à la culture des jeunes en matière de sécurité routière, notamment au sein des collèges. Elle fait également suite à un événement de sensibilisation menée par le conseil des Sages en direction de l'éducation nationale, et en complémentarité de diverses actions de « code de bonne conduite » menées par la Mission Jeunesse, la Maison Jacques Brel et la Maison de quartier Allende en direction des collèges Martin Luther King et Saint Exupéry.

M. le Maire précise que la participation de la Ville s'élève à 4 350 euros et précise que cette action peut être subventionnée par le Conseil Général. Il propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ CULTURE

Convention avec le Conservatoire de musique - Développement de l'éveil musical

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel a pour mission l'enseignement de pratiques musicales en direction des habitants.

M. le Maire explique qu'il serait souhaitable de renforcer ce partenariat avec l'Association par la mise en place d'un atelier extra - scolaire d'éveil musical en direction d'enfants âgés de 3 à 5 ans.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention d'objectifs avec l'Association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel. Il propose de verser à l'association une subvention de 15.163,20 € correspondant à l'activité menée pendant l'année scolaire 2004-2005. (Rapporteur : M. Bonnin)

- Texte adopté à l'unanimité

18/ RENOVATION URBAINE

Demande de subventions (Etat, CDC, SCIC)- Rénovation urbaine des Carreaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 mai dernier relative aux demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations pour le projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux auprès de l'Agence Nationale de rénovation Urbaine (ANRU).

Il explique que l'ensemble des offres des candidats pour la réalisation du diagnostic étaient supérieures à l'estimation faite par la Ville et que par conséquent la fiche financière présentée lors du précédent conseil municipal a évolué.

Il propose au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle fiche financière et de l'autoriser à

solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

19/ ETUDE DU SECTEUR DES CLEMATITES

Demande de subvention (CDC, Etat) pour la réalisation d'une étude

Cette question a été retirée de l'ordre du jour et sera examinée lors du prochain conseil municipal.

20/ POLICE MUNICIPALE

Demande de subvention au Conseil Général

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les charges de fonctionnement occasionnées par l'extension des forces de police municipale, au titre de l'exercice 2003, peuvent être subventionnées par le Conseil Général pour un montant de 26 174,37 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette participation financière au Conseil Général au titre de l'aide à la création ou l'extension de services de police municipale. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

21/ MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Convention de fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit

M. le Maire rappelle que la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Villiers-le-Bel a été créée le 2 avril 1991. Il explique que la Maison de Justice et du Droit constitue un cadre privilégié pour lutter contre la "petite" délinquance et le sentiment d'impunité, pour mettre en oeuvre des mesures de conciliation en matière civile et des mesures alternatives de traitement pénal et pour développer des actions en liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit. M. le Maire précise que la Maison de Justice et du Droit a à la fois une mission judiciaire, une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du public, notamment des victimes.

M. le Maire rappelle qu'une convention pour la création de la Maison de Justice et du Droit a été signée en 1991 puis en 2003. Il explique qu'il convient de conclure une nouvelle convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit.

M. le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à adapter et à signer cette convention. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ MAISON DE QUARTIER DU PUIITS-LA-MARLIERE

Demande de subvention à l'Etat - Dispositif Villes, Vie, Vacances

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier du Puits-la-Marlière souhaite mettre en place dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise et notamment pour les jeunes du quartier du Puits-la-Marlière, pendant les vacances d'été, le projet «Un été d'Art et Science». M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces projets peuvent bénéficier d'une subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ MAISON DE QUARTIER DU PUIITS-LA-MARLIERE

Approbation des rapports d'activités 2003

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

24/ MAISON DE QUARTIER DU PUIITS-LA-MARLIERE

Demande de subvention au Conseil régional- Repas et Petit déjeuner de quartier

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier du Puits-la-Marlière souhaite mettre en place, dans le cadre des actions qu'elle mène en direction de la population beauvillésoise du quartier du Puits-la-Marlière deux repas de quartier. Il précise que ce projet de repas de quartier peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de la Fédération des centres sociaux.

Par ailleurs, M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison de quartier du Puits-la-Marlière souhaite mettre en place, dans le cadre des vacances d'été un petit déjeuner de quartier sous la thématique du jeu ouvert à tous les Beauvillésois. Il précise que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France par l'intermédiaire de l'Association des Ludothèques d'Ile de France. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville en créant un poste de gardien de police municipale, un poste d'A.T.S.E.M. de 2ème classe 24h et un poste d'Agent territorial d'animation. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

26/ PERSONNEL

Modification du contrat d'administrateur de réseaux

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 8 décembre 1989, celui-ci a décidé la création d'un poste d'administrateur de réseau et de le pourvoir, faute de candidature statutaire par la voie contractuelle. Un contrat a été conclu le 29 juin 2001, pour une durée de 3 ans, fixant la rémunération de

l'administrateur de réseaux sur la base de l'indice majoré 672.

A ce jour, afin de tenir compte de l'évolution croissante des missions de ce poste avec notamment la prise en charge intégrale de l'administration des systèmes d'information, l'étude et la mise en place de nouveaux services à la population (par exemple, e-administration, e-démocratie), de la supervision de l'instruction des dossiers CNIL et enfin de la participation active à l'élaboration des projets NTIC liés à l'intercommunalité, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire des attachés principaux de 1ère classe (de l'IM 695 à l'IM 782). (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ PERSONNEL

Modification du contrat de l'intervenant Cours d'anglais dans les Maisons de quartier

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 5 avril 2002 celui-ci a décidé la création d'un poste d'intervenant anglais à la Maison de quartier du Puits-la-Marlière dans le cadre du transfert de la Maison de quartier à la ville. Dans un 2ème temps, il a, par délibération en date du 25 avril 2003, augmenté le nombre d'heures du poste suite au transfert à la ville de la Maison de quartier des Carreaux.

En application de ces décisions, un contrat a été conclu avec l'agent transféré, sur la base d'une rémunération horaire brute identique afin de maintenir sa rémunération brute antérieure. Néanmoins, les cotisations sociales désormais acquittées étant supérieures à celles versées précédemment, l'agent a subi une perte de sa rémunération nette.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération

horaire brute de l'intervenant Anglais à 22,20 euros. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

28/ MARCHES PUBLICS

Marché de fournitures scolaires - Attribution

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 11 mai 2004, il a validé le lancement d'un marché de fournitures scolaires pour le compte des écoles maternelles et primaires de la commune, des centres de loisirs et des Maisons de quartier.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les plis reçus pour ce marché ont été ouverts en commission d'appel d'offres du 18 juin 2004. Après analyse des offres, les membres de la commission ont procédé à l'attribution de ce marché le 24 juin 2004.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce marché avec le titulaire retenu en commission d'appel d'offres, à savoir la société Ludi-Land, 31 avenue Georges Clémenceau 95 270 Viarmes. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

29/ MARCHES PUBLICS

Marché de fourniture de produits d'entretien - Attribution

Cette question est reportée au Conseil Municipal du 2 juillet 2004.

30/ MARCHES PUBLICS

Marché de mise en place et de suivi animation du plan de sauvegarde- Avenant n°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de mise en place et de suivi-animation d'un plan de sauvegarde pour 3 copropriétés connaissant des difficultés de gestion a été lancé par délibération du 7 mars 2003, divisé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme de ce marché jusqu'au 18 novembre 2004 et de l'autoriser à passer un avenant n°1 au marché de mise en place et de suivi-animation d'un plan de sauvegarde pour ces 3 copropriétés et de signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

31/ TRAVAUX

Convention avec l'Etat - Mise en conformité de la signalisation lumineuse RN16

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est fait obligation de mettre en conformité les feux de signalisation lumineuse avant le 31 décembre 2004 (arrêtés ministériels des 20 et 21 juin 1991).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour les feux tricolores gérant les carrefours situés sur la RN 16, à savoir le carrefour RN 16 - Clinique Bellevue et le carrefour RN 16 - RD 370 (rue Julien Boursier). Le Conseil municipal souhaite, qu'à l'occasion de cette mise en conformité, un dispositif sonore soit installé sur les feux tricolores pour les personnes mal voyantes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que soit ajouté à la mise en conformité du carrefour de la RN 16 - RD 370 (rue Julien Boursier/Carrefour de l'Espérance) une modification de ce carrefour intégrant :

- l'installation d'un feu tricolore sur le Chemin des Basses Fosses,
- la suppression des deux lignes blanches continues (traversée de la RN16 vers le village venant du Chemin des Basses Fosses),

- l'aménagement de l'accès au Chemin des Basses Fosses par l'abaissement des bordures,

- l'aménagement du passage piétons en traversée de la RN 16 (avec un arrêt au milieu des sens de circulation). Ces différents aménagements permettant une sécurisation minimale de ce carrefour

(Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

32/ TRAVAUX

Convention de partenariat avec l'OPAC de Meaux - ZAC du Coutel

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

33/ TRAVAUX

Engagement d'un Plan d'Aménagement Urbain - Avenue P. Sémard

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le département va procéder en fin d'année aux travaux de requalification de la RD 370 (Avenue Pierre Sémard) entre le carrefour rue Charles Richet et la rue Julia. Ces travaux consistent en :

- l'aménagement d'une placette avec un carrefour type giratoire devant l'institut des métiers de l'Artisanat, le futur commissariat et la Maison Jacques Brel
- la restructuration de la voie par la réalisation d'un îlot central et la réalisation de pistes cyclables
- la réfection de l'éclairage public

M. le Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement de ces travaux dans le cadre d'un Programme d'Aménagement Urbain (P.A.U.). La Ville financerait le surcoût urbain du projet.

La Commune s'engage à participer financièrement pour un coût forfaitaire calculé sur une base de 127 466 € HT soit 152 450 € TTC à hauteur de 30% du coût HT des travaux soit 38 240 €. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

34/ FONCIER

Cession d'un immeuble -49 rue Gambetta

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la Z.A.C. Gambetta, la commune a négocié avec la Société IMMOBILIERE 3 F la cession de l'immeuble sis 49, rue Gambetta, en vue de la réhabilitation du bâtiment existant en logements et la création d'un immeuble neuf sur la rue du Général Archinard (13 logements dont 9 maisons et 4 appartements).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette vente de l'immeuble cadastré section AD n° 378, pour une superficie de 1555 m², sur la base de l'estimation faite par le service du Domaine, soit au prix de 193 200 €uros. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

35/ FONCIER

Cession de parcelles 54-56 Rue Gambetta et 17-19 Rue du pressoir

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 5 avril 2002 l'autorisant à céder des parcelles communales portant sur deux sites :

- le 1er site, situé 54-56 rue Gambetta et 17-19 rue du Pressoir, sur les parcelles cadastrées section AT 415, AT 137, AT 124, AT 129, AT 603 et AT 699, pour une surface d'environ 8816 m² ;
- le 2ème site, situé 72 rue Gambetta, sur la parcelle cadastrée AT 170, pour une surface de 4175 m².

Il précise que que la vente du 72, rue Gambetta (2ème site) a été signée le 10 juin 2004 et que de nouvelles négociations conduites avec la Société B.A.P.H ont abouti à la redéfinition du projet du 1er site. Il explique que ce projet consiste désormais en la réalisation de 40 logements et 8 maisons en financement « PLUS » dont deux logements en financement « PLA-I ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle promesse de vente portant sur les parcelles cadastrées section AT n° 137 pour 236 m² , AT n° 415, partiel, pour environ 2200 m², et AT n° 699 pour 3731 m², soit une superficie totale d'environ 6192 m², au prix de 367 497 €uros HT. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

36/ FONCIER

Cession de terrain entre le 11 et le 13 rue de la République

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 28 novembre 2003 décidant le déclassement de la ruelle située entre le 11 et le 13 rue de la République et son intégration dans le domaine privé de la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à céder cette parcelle communale cadastrée section AT n° 249, située entre le 11 et le 13 rue de la République, à M. Auguste PEZZOLI, au prix de 1 829 €uros et à signer l'acte de vente correspondant. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

37/ FONCIER

Régularisation foncière entre SCIC Habitat et la Ville - Rue scribe

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Etude LACOURTE, notaires associés, à PARIS, va régulariser par un acte la cession par la C.I.R.P. à la Commune des 20 logements situés dans le bâtiment dit Z1 situé 24 et 26 rue Scribe. Il précise que le prix de cession, soit 30 529,44 € (200 260 F), a déjà été réglé.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la réitération de la vente par le propriétaire actuel, la SCIC Habitat IDF, à la Commune de Villiers-le-Bel, des 20 logements situés dans le bâtiment Z1 situé 24 et 26 rue Scribe et de l'autoriser à signer l'acte de vente. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la Fête de quartier des Carreaux le week-end des 3 et 4 juillet et d'un feu d'artifice le 13 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50